



## **l'association tunisienne de solidarité numérique**

president de l'association :Afi mondher

L'association tunisienne de solidarité numérique est apolitique et à but non lucratif. Elle a pour objectif d'encourager l'usage des technologies de l'information et de la communication et de les mettre au service du développement durable

.Dans cette perspective, nous réaffirmons toujours notre attachement au principe d'intégration : chacun, où qu'il se trouve, doit avoir les moyens de participer à la société de l'information et personne ne doit en être exclu.

L'adoption de l'informatique par la tunisie et la mise en place d'une politique en la matière permettra notre pays d'accéder au même niveau de développement que celui des pays industrialisés...On entendait ainsi expliquer comment parvenir à utiliser les technologies de l'information et de la communication en tant qu'instrument de développement.

Notre action réside dans la volonté d'effectuer la distribution de tous les produits informatiques achetés et récupérés, de mettre en place des réunions d'informations de dispenser à tout un chacun, les conseils nécessaires à une bonne utilisation de l'Internet. Notre but était de créer les conditions nécessaires pour permettre aux gens aux hommes et aux femmes de réussir leur développement –informatique. C'est donc à partir de l'informatique et non pas nécessairement de l'expansion de l'Internet qu'est apparu le discours sur la fracture numérique.

Il convient de souligner un autre aspect important de cette proposition, à savoir que l'on ne parlait plus seulement de l'Internet mais aussi d'autres technologies d'information et de communication, comme la téléphonie mobile.

Mis en évidence par l'importance croissante de l'informatique dans l'économie tunisienne et par l'émergence de la société de l'information.

C'est cet écart que l'on a désigné sous le terme de fracture numérique . Quelle est l'ampleur de cette fracture? Continue-t-il à se creuser ou, au contraire, est-il en train de diminuer?

La fracture a considérablement diminué et des progrès particulièrement rapides ont été accomplis en ce qui concerne les services téléphoniques mobiles et le nombre d'internautes.

Les investissements et les politiques nationales en Tunisie visant à réduire la fracture numérique continuent d'être essentiellement orientés vers le développement de la connectivité.

l'élaboration de politiques nationales en matière de technologie. Il faut tout d'abord tenir compte du fait qu'il existe différents imaginaires relatifs à la fracture numérique et sur lesquels nous proposons de réfléchir. Les différences en termes d'accès aux technologies accentueront les différences sociales déjà existantes. Les définitions prévoient un rapport direct entre l'accès à la technologie et les possibilités de développement (déterminisme technologique), se traduisant par un plus grand bien-être, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie. Cela vaut également pour le contraire, c'est-à-dire qu'il est d'autant plus difficile d'améliorer les conditions de vie que l'accès aux TIC est limité. Cependant, ce rapport de cause à effet n'est pas expliqué et les conséquences positives et négatives découlant directement de l'accès à la technologie apparaîtraient comme par magie.

Le fait que cette relation de cause à effet ne soit pas expliquée masque la complexité de la fracture numérique et la relation qui peut exister entre l'incorporation des technologies dans les dynamiques sociales et la transformation sociale qu'elle implique.

Pour l'association tunisienne de solidarité numérique les technologies de l'information et de la communication peuvent être un facteur de renforcement du développement, mais concrétiser ce potentiel relève d'une question d'organisation, du développement des capacités et des compétences, de mesures destinées à les intégrer dans le cadre de l'identité culturelle et sociale du groupe, de modifications de processus sociaux, entre autres.

Les TIC seront un élément dynamique fondamental au sein de la société tunisienne. Ceux qui, individuellement et collectivement, parviendront à développer l'infrastructure et les capacités nécessaires pour les utiliser seront donc avantagées, auront une plus grande capacité de décision et influenceront sur l'édification de cette « nouvelle société » .

la fracture numérique traduit un fossé qui s'additionne aux fossés existants dans le monde Diverses approches ont été développées par l'association tunisienne de solidarité numérique sur le thème de l'impact social des technologies de l'information et de la communication .

Autre particularité notable : le caractère historique de la fracture numérique.. Dans l'ensemble, on a l'impression que la société de l'information est née indépendamment d'une dynamique sociale et d'un processus historique .On dirait en effet que la société de l'information se construit à partir de l'incorporation des technologies et non pas des réalités structurelles et des contradictions existantes.

En tant qu'avancée technologique de première grandeur, Internet semble aux yeux de beaucoup: un événement révolutionnaire , générateur du pire comme du meilleur. Chez ceux qui veulent faire avancer la cause de l'Homme grâce à la suppression du plus grand nombre possible de barrières, s'élève une grande espérance comme celle qu'éveillèrent en leur temps ces autres avancées technologiques de communication « universelle » que furent le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision géographiques .

Bien qu'il soit en effet difficile de montrer que ce qui est virtuel est en même temps « réel », il ne faut pas perdre de vue que derrière les adresses, les

dessins, les photos, les messages, les graphismes, les publicités, il y a des hommes et des femmes en chair et en os et des entreprises réelles, menant des activités réelles. Et, devant eux, le droit se dresse malgré tout dans toute la force de son évidence.

Trois grandes catégories d'utilisateurs sont à ce titre identifiables et entretiennent des relations croisées : les citoyens, les entreprises et les administrations publiques recourent en effet à Internet, que ce soit à des fins professionnelles, personnelles ou même « officielles ».

Pour l'association tunisienne de solidarité numérique Internet n'est que le support nouveau de relations qui existaient déjà entre le citoyen et l'entreprise, le citoyen et l'administration, l'administration et l'entreprise, mais aussi entre le citoyen et le citoyen, l'entreprise et l'entreprise, et l'administration. Vu sous cet angle, Internet n'est qu'un instrument permettant d'améliorer la communication entre ses utilisateurs. Les individus ont généralement par nature le désir d'apprendre, de se cultiver, d'échanger, de commercer, de négocier, bref d'entrer en contact avec les autres afin de connaître et de faire connaître leurs productions, leurs créations, leurs activités, et, le cas échéant, leur identité. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme énonce pour sa part le principe suivant : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Le droit à l'éducation, le droit à l'information, à la liberté d'expression, orale, écrite ou par l'image, sont autant de droits protégés —en Tunisie— et susceptibles d'être mis en œuvre sur la nouvelle « autoroute de l'information » qui mène à l'universalisation des connaissances. Depuis les efforts faits par l'association tunisienne de solidarité numérique, comme l'établissement de points d'accès communautaire, on se base sur l'utilisation collective du matériel informatique pour réduire et mesurer les fractures numériques, augmentant ainsi les avantages qui en résultent pour les groupes.